



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

**VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 31 août 2020, à 18 h 30, à la salle des réunions de l'hôtel de ville de Pohénégamook, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Denis Ouellet
Siège no 2 : Marcellin Lavoie
Siège no 3 : Robin Breton
Siège no 4 : Guylaine Cyr
Siège no 5 : Simon Bolduc (arrivé à 18h45)

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse

Absent : Siège no 6 : Raymond Gagné

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général
Ginette Bouffard, Greffière

Assistance du public : Aucune

2020.08.214 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour comme suit :

A PROCÉDURES

1 Ordre du jour - Adoption

B AFFAIRES NOUVELLES

2 Refinancement des règlements d'emprunt P.-322 et P.-376 arrivés à échéance, et financement du règlement d'emprunt P.-431 Rang Notre-Dame-des-Champs

3 Résolution de concordance de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 448 700 \$

4 Vente de la caserne no 25

5 Autorisation d'appel d'offres - Réalisation de travaux d'aménagement paysager, 1309 rue Principale

Période de questions

6 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie

APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.08.215 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT P.-322 ET P.-376, ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT P.-431 POUR LE RANG NOTRE-DAME DES CHAMPS

ATTENDU QUE la Ville a mandaté le ministère des Finances pour lancer ses appels d'offres de financement auprès des institutions financières, et que le présent appel d'offres est formulé comme suit :



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

Soumissions pour l'émission de billets

N° de résolution
ou annotation

Date d'ouverture :	31 août 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 septembre 2020
Montant :	1 448 700 \$		

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros P.-322 et P.-376, et P.-431, la Ville de Pohénégamook souhaite faire émettre une série de billets pour ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 septembre 2020, au montant de 1 448 700 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

85 800 \$	1,33000 %	2021
87 100 \$	1,33000 %	2022
88 500 \$	1,33000 %	2023
74 100 \$	1,33000 %	2024
1 113 200 \$	1,33000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,33000 %

2 - CD DU TRANSCONTINENTAL-PORTAGE

85 800 \$	1,50000 %	2021
87 100 \$	1,50000 %	2022
88 500 \$	1,50000 %	2023
74 100 \$	1,50000 %	2024
1 113 200 \$	1,50000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,50000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

85 800 \$	0,80000 %	2021
87 100 \$	0,90000 %	2022
88 500 \$	1,00000 %	2023
74 100 \$	1,15000 %	2024
1 113 200 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,60300

Coût réel : 1,54864 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Pohénégamook accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 8 septembre 2020 au montant de 1 448 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros P.-322, P.-376 et P.-431. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer les billets visés par la présente émission.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.08.216 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS DE 1 448 700 \$

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 448 700 \$ qui sera réalisé le 8 septembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pohénégamook souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 448 700 \$ qui sera réalisé le 8 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
P.-322	45 700 \$
P.-376	182 300 \$
P.-376	441 800 \$
P.-431	778 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros P.-376 et P.-431, la Ville de Pohénégamook souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 8 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mars et le 8 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	85 800 \$	
2022.	87 100 \$	
2023.	88 500 \$	
2024.	74 100 \$	
2025.	75 400 \$	(à payer en 2025)
2025.	1 037 800 \$	(à renouveler)



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros P.-376 et P.-431 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la résolution de concordance soit adoptée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.08.217 VENTE DE LA CASERNE NO 25

CONSIDÉRANT QUE la Ville centralise les services de sécurité incendie dans le nouveau bâtiment municipal multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE les casernes désaffectées ont été mises en vente par un appel d'offres d'achat public le 10 juin 2020 et n'ayant pas trouvé preneur, ont été remises en vente par la suite;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre conforme reçue pour la caserne no 25 est celle de messieurs Patrick Rioux et Mathieu Nadeau;

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine la vente de la caserne no 25 sise au 463 rue Principale, à Pohénégamook, pour la somme de 27 000 \$;

QUE la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer les documents requis pour conclure la vente.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.08.218 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER, 1309 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la construction du bâtiment multifonctionnel prévoyait des travaux d'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la Ville à l'organisme Village-Relais comporte des exigences d'aménagement et des aires de repos au site d'accueil touristique situé dans ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transport a choisi Pohénégamook pour faire partie de son Circuit électrique de transport, et qu'une entente a été conclue pour l'opération de deux bornes de recharge électriques rapide sur ces mêmes terrains;

CONSIDÉRANT QUE le pourtour de l'hôtel de ville a été modifié pour placer ces diverses installations et que les travaux ont détruit en partie l'ancien aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement commun, les accès et le pourtour de l'hôtel de ville doivent être corrigés et adaptés pour permettre la circulation automobile et piétonne sécuritaire, ainsi que s'harmoniser avec le bâtiment multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un plan d'aménagement du site de l'hôtel de ville et du bâtiment multifonctionnel réalisé par une firme professionnelle avec allées piétonnes, espaces de repos, espaces de stationnement pour personnes handicapées, espaces gazonnés et autres;

CONSIDÉRANT QUE les coûts évalués de réalisation des travaux se situent sous la somme décrétée par le gouvernement du Québec dans l'encadrement des ententes contractuelles et les obligations de publication.

II EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement du site de l'hôtel de ville et du bâtiment multifonctionnel.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents à l'appel d'offres.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.08.219 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités à 18 h 55;

II EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE ce conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -


Louise Labonté, mairesse


Ginette Bouffard, greffière